

## **CR de la réunion associations-direction du 25/03/2021**

### **Présent.e.s sur place :**

Pour le CHM : M. Testard (directeur), Antoine (assistant de la direction), Johann (responsable loisirs et animation)

Pour ANM : Madelaine Desne

Pour ADUN : Philippe Barret

Pour Montafreunde : 2 personnes

Pour MontAmis : Paula Schorlemann et Hannes Franck

**Présents par Visio :** Marc Galliot et Hannes Linck pour RSN et Christian Simon pour ANM

### **ODJ :**

- Ouverture pendant le Corona
- Animations vacances de Pâques et d'été
- Déchetterie
- Thermes
- Les haies de Thuya
- Autres

### **Ouverture du CHM pendant le Corona et après.**

Le camping du CHM sera ouvert à partir du 27/03/2021, les sanitaires seront ouverts selon les besoins. Les piscines et toutes les salles restent fermées car ce sont des Etablissement Recevant du Public. Les commerces seront ouverts à partir du 30 mars, pendant le week-end de Pâques et pendant les vacances de Pâques, les restaurants serviront uniquement des plats à emporter.

L'accès au CHM pour les piétons et cyclistes est modifié pour un meilleur contrôle des badges, qui seront disponible à partir du 29 mars.

La clôture à Californie sera remise en état, la mairie et ONF va installer une clôture dans les dunes. Il y aura plus de contrôles des accès de la plage le soir pour éviter toute entrée de personnes non autorisées.

En saison l'accès, le soir, de personnes extérieures (textiles) aux restaurants sera défendu. La direction va le communiquer aux propriétaires des restaurants.

Les contrôles aux accès seront accomplis par des professionnels de la sécurité, plus par des jeunes.

### **Animations vacances de Pâques et été**

Entre le 5 avril et le 9 mai différentes activités sont prévues – sans contacts et dehors yoga, ballades de santé et la danse comme le madison. Tous tournois seront interdits.

Toutes les animations seront dispensées par des professionnels.le.s. Aussi celles et ceux qui assuraient depuis beaucoup de temps des cours seront obligé.e.s de se soumettre à ces règles.

Paula Schorlemenn propose des formations pour les jeunes naturistes. M. Testard répond que Vacanceselect doit le faire.

En été il y aura 2 fois par semaine des jeux pour tou.te.s dans le Centre Co, le Mini-Golf sera refait et une location de raquettes de tennis est en préparation.

M. Testard prévoit de proposer des activités pendant toute l'année, Johann sera engagé toute l'année et non en saisonnier.

Marc Galliot propose des ballades nature et conférences sur le bien-être au soleil.

**(Digression :** Christian Simon informe que l'avocate d'ANM est encore en négociations avec Vacanceselect pour de meilleures compensations pour les propriétaires pour 2020 et 2021.)

### **Déchetterie**

M. Testard informe que la commune a interdit toute déchetterie dans le CHM (ou à proximité ?). Elle l'a tolérée depuis longtemps mais elle n'est plus prête à tolérer le dépôt d'encombrants dans des bennes par les individuel.l.e.s.

M. Testard : Le CHM n'a pas l'argent et le personnel pour une collecte d'encombrants des propriétaires et il ne va pas prendre une initiative dans ce sens. Il propose aux usagers de s'organiser dans les quartiers et aux associations de s'adresser elles-mêmes directement à la mairie après l'intervention de Marc Galliot. Le directeur propose d'installer une liste des responsables à l'accueil.

Marc Galliot informe qu'il vient de téléphoner avec la mairie. Ils n'ont aucun projet de déchetterie sur le terrain de la commune. Par conséquent tout le monde est forcé de transporter ses encombrants à la déchetterie de Vensac.

Les artisans et entreprises qui travaillent dans le CHM sont aussi obligés de transporter tous leurs déchets là-bas. S'ils s'y refusent leur autorisation de travailler au CHM leur sera retirée.

Hannes Linck rappelle aussi que le recyclage de certains matériels est important pour beaucoup d'usagers du CHM. Il faut développer avec les associations un bon système de recyclage.

M. Testard propose aux associations de s'en occuper et annonce une offre dans le Village Artisanal.

En De plus il informe que Smicotom ne veut plus ramasser les **ordures ménagères** dans le CHM à partir de mai 2022. Ils sont seulement obligés de les ramasser à l'entrée du CHM. La direction est en négociation pour une nouvelle organisation de collectes des ordures ou pour rechercher une autre entreprise.

### **Les Thermes et la salle de musculation**

Le bâtiment est en très mauvais état et ne peut plus accueillir de public après le rapport de Véritas (entreprise d'homologation). Probablement il va être remplacé, mais pas cette année.

Christian Simon propose d'utiliser La Playa pour 2021. Mais ca ne sera pas possible à cause de travaux en cours et racheté par le Gaïa.

### **L'arrachage des haies de thuya**

M. Testard assume que cette action n'a pas été très bien organisée. On va continuer l'arrachage sur les terrains du CHM et sur les parcelles de celles et ceux (env. 400) qui l'ont demandé jusqu'au 15 juin.

A partir du 15 septembre il y aura un redémarrage avec de nouvelles règles car le contrat avec l'entreprise engagée arrivera à terme. Entretemps la direction souhaite que la Commission de sécurité et les pompiers écrivent « noir sur blanc » exactement ce qu'ils demandent au CHM et aux propriétaires.

On va organiser des assemblées de quartier pour informer exactement les propriétaires.

M. Testard refuse un audit parcelle par parcelle – comme demandé par Christian Simon – parce que ce serait un « travail de géant ».

A la question de Hannes Linck s'il peut confirmer une réduction de 30% pour les propriétaires achetant leurs plantes de remplacement chez la pépinière Brochu à Vensac. M. Testard assure qu'il va s'en occuper la semaine prochaine. Il se montre optimiste.

Pour une participation aux visites futures de la Commission de Sécurité, les associations peuvent faire une demande auprès du service juridique.

### **Autres**

Paula Schorlemann demande s'il serait possible de poser un réseau de fibre pour **l'internet** dans le CHM. M. Testard répond que le CHM n'est pas contre mais que c'est de la responsabilité d'Orange. Ils vont installer un point d'accès à la réception et en plus 54 points dans tout le CHM avec priorité pour les commerçants.

M. Testard informe qu'à la mairie il y a une nouvelle responsable pour l'urbanisation qui n'accepte plus la règle de 35m<sup>2</sup> pour les **bungalows** + 5m<sup>2</sup> pour un abri de jardin accolé. Pour elle les deux ne peuvent pas franchir les 35m<sup>2</sup> ensemble. (Règle pour de nouveaux bungalows seulement.)

Pour une ouverture plus longue de la **Porte Pinède** dans la journée et dans l'année, comme demandée par les associations, la direction est en réflexion.